

D.E.S Spécialité Santé publique et médecine sociale

Santé publique et médecine sociale.

A) Quatre semestres dans des services agréés pour le diplôme d'études spécialisées de santé publique et médecine sociale, dont au moins un semestre doit être accompli dans un service extrahospitalier.

B) Quatre semestres dans des services agréés pour la spécialité ou pour une autre spécialité.